



Jugement après fermeture SARL

Par **osiris33290**, le 19/12/2011 à 16:42

Bonjour,

Ancienne gérante d'une société de plomberie liquidée le 22 septembre 2010 et radiée 13 octobre 2010, nous avons reçu une assignation à comparaître au tribunal de commerce le 8 novembre 2011 pour une sois disant faute envers un ancien client. La société n' existant plus, nous en avons informé le tribunal de commerce par lettre recommandé comme quoi personne ne serait présent du fait de la radiation de l'entreprise depuis plus d'un an. A ce jour, je reçois un courrier simple pour un jugement rendu avec des dates ne correspondant pas à celles prévues, des noms de personnes inconnues et nous condamnant à versé une certaine somme à notre ancien client, le courrier n' à ni entête ni tampon officiel du tribunal de commerce, seule l ' enveloppe à un cachet du tribunal de commerce.

Ma première question est: Peut on continuer les poursuites de la SARL à l'encontre de son ancien liquidateur ?

Deuxième question, ce courrier vous parait 'il officiel, et quel doit être ma démarche vis à vis de ce courrier ?

Vous remerciant de vos éclaircissements,
Cordialement